MAIRIE 7, rue de la Barre David 44520 LE GRAND AUVERNE Tél. 02.40.07.52.12

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 novembre 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt-quatre Le 4 novembre à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire, Date de convocation : 30 octobre 2024

ETAIENT PRÉSENTS: Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET - David MENARD - Nathalie TROCHU - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

<u>ABSENTS Excusés</u>: Marie-France JOLY – Clément BESSON - Philippe RIGAUX a donné pouvoir

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné comme secrétaire de séance, Mme Nathalie TROCHU, le Conseil municipal aborde l'ordre du jour.

24-11-01 Redevance assainissement 2025

**Adoptée à l'unanimité*

24-11-02 Restructuration des locaux accueil public et administration et amélioration énergétique de la mairie – avenants lots 03 et 09

**Adoptée à l'unanimité*

24-11-03 Protection sociale complémentaire – conventions de participation pour la couverture Du risque prévoyance des agents

Adoptée à l'unanimité

24-11-04 Création d'un emploi permanent

Adoptée à l'unanimité

des chemins dépendant du domaine privé de la commune

Projet centrale solaire Lambrun – constitution de servitudes de diverses natures sur

Adoptée à l'unanimité

24-11-05

24-11-06 Vente de la maison située 8, rue des Rochers du Val Décision reportée Convention Atlantic'eau – rue de la Barre David 24-11-07 Adoptée à l'unanimité 24-11-08 Dernières décisions – Signature de devis Logement 8, rue des Rochers du Val : un devis a été signé afin de procéder aux Diagnostics obligatoires réalisés par le Petit Diagnostiqueur pour un montant de 450 € 24-11-09 Dernières décisions - DIA DIA 3, rue de la Barre David : La commune renonce à son droit de préemption DIA 5, rue du Petit Saint-Christophe : La commune renonce à son droit de préemption.

Séance levée à 22h30

Fait à Grand-Auverné, le 5 novembre 2024 Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD